

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**Séance du 12 juillet 2021**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi douze juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation** de M. Michel BREUILH en date du 6 juillet 2021

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Etaient présents : 13**

Mesdames Christèle COURSAT, Ana Maria FERREIRA (visio), Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Bernard COMBES, Jean-François LABBAT, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

**Objet : 15- Avenant n°1 à la convention signée entre Tulle agglo e la station Esprit Nature et validation du programme 2021**

**Le Bureau,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Vu la convention signée en 2017 entre Tulle agglo et la station Esprit Nature, opérateur sport nature labellisé sur le territoire, pour une durée de 3 ans,

Considérant qu'une nouvelle convention est actuellement en préparation et qu'il est donc nécessaire de prévoir la prolongation de la convention 2017-2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- 1°) décide de valider l'avenant n°1 prolongeant la convention 2017-2020 d'une année ;
- 2°) valide le programme Sport Nature 2021 commandé par Tulle agglo ;
- 3°) attribue une subvention de 22 000 € au titre des prestations 2021 ;
- 4°) valide le versement en juillet 2021 d'une avance de 10 000 € ;
- 5°) autorise le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le 12 juillet 2021  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,



Michel BREUILH